DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement de BERNAY
Canton de BOURG-ACHARD

Mairie d'Etreville

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 août 2026 à 18 h

	Fonction	Présent/Absent /Excusé
Sylvain Gallais	Maire	Présent
Laurent Levillain	1er Adjoint	Excusé *Pouvoir à Mr Tragin*
Chantal Navas	2ème Adjointe	Présente
Rémi Tragin	3ème Adjoint	Présent
Sabrina Roussel	4ème Adjointe	Excusée *Pouvoir à Me NAVAS*
Nathalie Beaunier	Cons. Municipale	Présente
Fabien Levasseur	''	Présent
Florence Duval	''	Excusée *Pouvoir à Me BEAUNIER*
Jean-Marie Cacheux	''	Excusé *Pouvoir à Mr LÉGER*
Sonia Furon	''	Présente
Matthieu James	''	Présent
Manon Jaouen	''	Excusée *Pouvoir à Me COCATRIX*
Angélique Cocatrix	''	Présente
Jérôme Léger	''	Présent
Stéphane Harou	''	Excusé *Pouvoir à Mr Gallais*

Quorum : 8

Nombre de Conseillers Municipaux : **15**
Nombre de Conseillers Municipaux présents : **9**
Nombre d'absent(s) : **6**
Nombre de pouvoir(s) : **6**

Président de séance : Mr GALLAIS Sylvain

Secrétaire de séance : Mme Angélique COCATRIX

Ouverture de la séance à 18 h

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 25 juin 2026
- Demande d'adhésion aux amis des monument et sites de l'Eure
- Demande de subvention Judo Club de Pont-Audemer
- Création d'emploi non-permanent à 35/35e suite à un accroissement temporaire d'activité
- Questions diverses, si nécessaire.

Procès-verbal du 25 juin 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire.
Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal de la réunion du 25 juin 2026. Une modification a été apportée « **Contrat de service Wemagnus de Berger Levrault** » à la place de « Election des délégués suppléants pour les élections sénatoriales 2026 » et Me Sonia FURON précise qu'elle était présente. Les modifications apportées et après en avoir délibéré, le procès-verbal du 25 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2026-36

OBJET : Demande d'adhésion aux amis des monuments et sites de l'Eure

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'adhésion aux amis et sites de l'Eure après le vote du Budget Primitif 2026

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident d'attribuer pour l'année 2026 la somme de 50 € comprenant l'envoi des quatre revues annuelle et une action ponctuelle.

La dépense est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés et sera inscrite au compte 6574806.

Délibération n° 2026-37

OBJET : Demande de subvention Judo Club de Pont-Audemer

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention du Judo Club de Pont-Audemer après le vote du budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident d'attribuer pour l'année 2026 la somme de 10 €.

La dépense est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés et sera inscrite au compte 6574835.

Délibération n° 2026-38

OBJET : Création d'un emploi non permanent à 35/35e suite à un accroissement temporaire d'activité du 04/08 au 2/10/2026

Article L 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir le remplacement de l'agent technique lors de son congé supplémentaire de paternité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 24 août 2026 un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel suite à un accroissement temporaire d'activité du 24 août au 2 octobre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial pour effectuer les missions citées ci-dessus suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35ème, à compter du 24 août 2026 pour une durée maximale de deux mois.
-
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
-
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2026

Questions diverses :

- Angélique COCATRIX demande si des habitants se plaignent sur le passage des poubelles. Il est précisé que toutes haies non élaguées gênant le passage des agents du tri cause le non-ramassage des déchets ménagers.
- Me Sonia FURON signale que sa poubelle jaune est cassée et que celles-ci ne sont pas très solide. Le numéro de précoval lui sera communiqué afin qu'elle puisse faire le nécéssaire.
- Les membres du conseil municipal sont invités à constater l'avancement de l'agrandissement de la mairie.

La séance est levée à 18 h 30

Observations :

Procès-verbal arrêté le 1er octobre 2026.

Signature du Secrétaire,

Signature du Président,